



SURVEILLANT DE NUIT EN SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Certificat de qualification professionnelle

Le métier de Surveillant de Nuit est lié à la surveillance des biens et des individus sur un lieu d'hébergement collectif de personnes en situation de handicap, de difficultés sociales ou de dépendance due à l'âge. Ainsi, il est chargé :

- De garantir la sécurité des biens et des personnes durant la nuit
- D'assurer la gestion nocturne des situations d'urgence et de crise dans les conditions prévues au projet d'établissement
- De garantir les meilleures conditions de repos à tous les usagers
- D'assurer un relais entre les équipes de jour et de nuit, dans un esprit de cohérence et de continuité de la prise en charge.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se positionner en tant que professionnel de la sécurité des personnes et des biens.
- Intervenir auprès de personnes dans un contexte sanitaire, médico-social et social.
- Assurer la prévention des incidents ou accidents
- Identifier les situations d'urgence afin d'intervenir selon les priorités.
- Assurer les premiers secours en situation de travail et être acteur de la prévention.
- Intervenir en cas d'incendie ;
- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement adaptées au cadre de vie de la personne.
- Prendre en compte les besoins de la personne dans le cadre de son intervention.
- Adopter une posture bienveillante.
- Repérer les problématiques selon les publics.
- Alerter, prévenir et gérer des situations problématiques.
- Répondre aux enjeux d'un accompagnement adapté en équipe.
- Coopérer avec l'équipe et l'ensemble des acteurs.
- Concilier l'exercice professionnel avec les exigences du travail de nuit.
- Préserver une bonne hygiène de vie en tenant compte de ses besoins physiologiques.
- Concilier vie professionnelle et vie privée en trouvant un compromis entre récupération efficace et maintien d'une vie sociale.



Intitulé de la certification

Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant de nuit en secteur social et médico-social et sanitaire.

- Code RNCP : 36360 (échéance de l'enregistrement : 25-04-2027)
- Certificateurs : NEXEM, CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif, FEHAP

Niveau à la sortie :

Niveau 3 (infrabac)



Lieux de formation

ASKORIA · Campus des solidarités de Rennes, Morlaix, Vannes et Saint-Brieuc



Durée : 7 mois

A l'école : 249 H

En stage : 210 H



Contacts

L'équipe Conseil Orientation et Formation d'ASKORIA construit, avec vous, le parcours de formation le plus adapté.

Inscription sur askoria.eu



Prérequis

Salariés exerçant ou ayant exercé dans les 3 ans tout ou partie de la fonction de surveillant de nuit : pas de prérequis

Demands d'emploi ou personnes en reconversion sans connaissance du métier ni du secteur, et lorsque la formation au Titre « Surveillant-Visiteur de nuit » du CNEAP n'est pas disponible sur le territoire :

- Avoir réalisé une période de découverte de type période de mise en situation en milieu professionnel,
- Ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur, permettant de comprendre les conditions d'exercice de l'emploi, les attendus de l'emploi, de valider le projet.



Procédure d'admission

Vérification des prérequis avec un conseiller en formation d'ASKORIA

Réaliser un positionnement.

Les inscriptions se font en ligne sur le site askoria.eu.

Le suivi de votre dossier se fait uniquement par voie numérique (Internet et messagerie électronique)



Certification des compétences

La construction du parcours de formation en blocs de compétences permet au candidat de construire son parcours dans le temps et de se présenter à l'évaluation bloc par bloc. Chaque bloc acquis l'est à vie.

CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

4 blocs de compétences organisés en modules

La formation de Surveillant de nuit (SDN) est construite sur 4 blocs de compétences, organisés en modules de formation.

Chaque bloc de compétences démarre par un module d'accompagnement méthodologique de préparation à la certification du bloc.

BLOC 1 – Sécurité des personnes et des biens

- ▶ Module 1 : Assurer la sécurité des personnes accompagnées dans leur environnement
- ▶ Module 2 : Prévenir les incidents ou accidents
- ▶ Module 3 : Répondre aux incidents ou accidents

BLOC 2 – Accompagnement des personnes

- ▶ Module 1 : Mettre en œuvre des conditions d'accompagnement
- ▶ Module 2 : Intervenir dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- ▶ Module 3 : Prévenir et gérer des situations problématiques

BLOC 3 – Participation à l'équipe pluriprofessionnelle

- ▶ Module 1 : Se positionner en tant que professionnel d'un secteur social, médico-social et sanitaire
- ▶ Module 2 : Se positionner en tant que professionnel d'un secteur social, médico-social et sanitaire
- ▶ Module 3 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle

BLOC 4 – Spécificité du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire

- ▶ Module 1 : Prendre en compte les spécificités de la nuit dans son exercice professionnel
- ▶ Module 2 : Prévenir les impacts du travail de nuit sur la santé
- ▶ Module 3 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle.

La formation théorique

La formation théorique dispensée à ASKORIA dure 249H. Elle est assurée par des formateurs experts et une équipe facilitatrice permettant la montée en compétence.

De nombreux enseignements sur plateau technique permettent un apprentissage concret des gestes métiers.

Des temps forts avec la promotion de stagiaires « Maître de maison » permettent de croiser les approches professionnelles.

La formation pratique

Les périodes de formation sur terrain professionnel s'organisent sur le principe de l'alternance.

Les 210H de formation pratique sont à effectuer pour les stagiaires en situation de « Demandeur d'emploi » et se répartissent comme suit :

- Une période longue de 4 à 5 semaines
- Une période plus courte de 1 à 2 semaines, dont le but est d'observer la transférabilité des compétences auprès d'autres publics, dans un autre contexte d'exercice.

Pour les personnes intégrant la formation Surveillant de nuit en tant que « Salariés », la formation pratique se fait chez l'employeur dans le cadre du poste de surveillant.e de nuit qu'elles occupent déjà.